

Mise en qualité des comptes – cautions  
calculettes.

## Conseil d'administration du 26 septembre 2022

### Délibération 2022/09/CA-007

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le solde du compte créditeur de 115 940,40€ par une recette exceptionnelle, somme relative aux cautions de calculettes étudiants non récupérées.**

Toulouse, le 26 septembre 2022

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0